

Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2025_0226

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Echanges de places de stationnement à l'agence départementale des pays de Redon et des Vallons de Vilaine entre le Département et la Caisse d'allocations familiales

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

L'agence départementale des pays de Redon et des Vallons de Vilaine souhaite dédier quatre places de stationnement de son parking à ses véhicules électriques.

Ce parking, comme l'agence départementale, fait partie de la copropriété Vicenonia située 1 rue du Général de la Ferrière à Redon, au sein de laquelle le Département détient les lots n° 1 (le bâtiment de l'agence) et les lots n° 17 à 39 qui correspondent à un emplacement de parking extérieur non couvert.

Dans cette même copropriété, la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine est également propriétaire d'emplacements de parking extérieur non couverts.

Or, pour faciliter l'installation de bornes de recharges électriques, il est nécessaire de procéder à un échange de places avec la Caisse d'allocations familiales afin de récupérer des places situées à proximité immédiate du bâtiment de l'agence départementale. Il est ainsi proposé que les places numérotées 19 à 22 appartenant au Département soient échangées contre les places 45 à 48 appartenant à la Caisse d'allocations familiales.

Cet échange de places doit faire l'objet d'un acte notarié, dont la rédaction est confiée à l'office notarial de Maître Caroff à Redon. Les frais liés à cet échange seront pris en charge par le Département, à l'initiative de cette demande, et sont estimés à 2 000 euros.

Décide :

- d'autoriser à procéder, au sein de la copropriété Vicenonia située 1 rue du Général de la Ferrière à Redon, à l'échange des places de stationnement numérotées 19 à 22 appartenant au Département d'Ille-et-Vilaine, contre les places 45 à 48 appartenant à la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et tout acte relatif à cet échange, dont la rédaction est confiée à l'office notarial de Maître Caroff, notaire à Redon.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0226

Pour extrait conforme